



Conséquences Radiation pôle emploi

Par **raphiphi**, le **20/01/2015** à **09:23**

Bonjour,

Je suis sans emploi depuis avril 2011 donc je ne touche plus d'allocations depuis 2013. Pôle emploi ne m'a pas contacté depuis 2012....et depuis hier cette administration se déchaine, convocation en groupe !!! ce matin j'ai reçu 2 courriers; obligation de formation "objectif emploi" il serait temps au bout de 4 ans ! et 1 autre courrier dans lequel la conseillère a affirmé des choses que je n'ai pas écrites. En ce qui me concerne pôle emploi ne m'a servi à rien depuis le début....

Ma question est : Quelles conséquences pour moi d'être radiée de pôle emploi ?

Dans l'attente de vos réponses et avec mes remerciements.

Cordialement
Raphaëlle

Par **P.M.**, le **20/01/2015** à **11:13**

Bonjour,

La seule conséquence a priori, c'est d'être radiée de la liste des demandeurs d'emploi à moins que vous perceviez une autre allocation...

Par **raphiphi**, le **20/01/2015** à **11:46**

Je vous remercie pour votre réponse.

Non je ne perçois aucune allocation.

Donc le résultat sera qu'une personne en recherche d'emploi ne sera plus dans les statistiques une fois radiée....pour le reste je continue de rechercher un emploi via les différents sites d'annonces.

Cordialement